

Registre des délibérations - Délibération n° 25 : 20/03/2018

SUIVI DE LA RESSOURCE EN TELLINES

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Délibération n° 25 : 20/03/2018

SUIVI DE LA RESSOURCE EN TELLINES

En Camargue, la telline est un coquillage très prisé pour la gastronomie locale. C'est aussi une espèce représentative de la biodiversité marine des bancs de sables de Camargue. Bien que le nombre de pêcheurs professionnels soit en diminution depuis 2004, le gisement de tellines subit une forte pression de pêche à pied (pêcheurs professionnels, amateurs et braconniers). De plus, une étude globale sur la telline en Camargue (PNRC, 2007) montrait que la taille moyenne des tellines pêchées diminuait. Cette étude préconisait la mise en place d'un suivi régulier de la ressource en tellines dont le protocole a été expérimenté en 2010 (Caffier G., 2010). D'ailleurs la ressource en tellines a été identifiée comme un des paramètres à suivre dans la thématique « Biologie » du réseau de suivi de l'eau et des milieux aquatiques mis en place dans le cadre du contrat de delta.

Afin de préserver cette ressource qui fait partie du patrimoine culturel et naturel camarguais, ainsi que les emplois liés à sa pêche, les études menées précédemment par le Parc sur la telline en Camargue recommandent plusieurs actions (gestion des stocks et de l'activité, valorisation de la ressource, communication, suivis et études complémentaires) qui s'inscrivent dans un plan de gestion de la ressource de la telline en Camargue.

Formalisée dans le programme d'actions de la deuxième phase du Contrat de delta (action LM4), la présente action sera déclinée en deux grandes phases :

- Une première phase **d'étude globale confiée à un prestataire** : mise à jour des connaissances acquises en 2007 sur la dynamique des populations de tellines (taille moyenne, structure démographique, rendement de pêche, recrutement);
- Puis une seconde phase de **mise en œuvre d'un suivi pérenne de la ressource en tellines, en interne par l'équipe du Parc** : basé sur les conclusions et préconisations de l'étude menée en phase 1, ce suivi consistera à collecter des données auprès des pêcheurs volontaires (taille, poids et abondance des captures, fréquentation des zones de pêche), 1 à 2 fois par mois. Ces relevés mensuels pourront être complétés par des carnets de pêches.

En 2018, la concertation permettra d'affiner le cahier des charges afin de sélectionner un prestataire en fin d'année et de débuter dès janvier 2019 le diagnostic de la ressource. Les préconisations permettront d'envisager le suivi en interne les années suivantes et le matériel associé.

Pour assumer une partie des coûts inhérents à ces investissements, conformément aux engagements du Contrat de delta, le Parc sollicitera des aides auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Prestation de service : étude sur la dynamique des populations de tellines en Camargue (phase 1)	13 480 €	Région PACA - 30 %	4 560 €
Acquisition de matériel de mesure (pied à coulisse, balance ou peson, ...) pour la mise en œuvre d'un suivi en interne (phase 2)	200 €	Département 13 - 50 %	7 600 €
Ingénierie Parc naturel régional de Camargue : rédaction du cahier des charges, concertation avec les pêcheurs et acteurs locaux, communication, participation au travail de terrain	1 520 €	Autofinancement - 20 %	3 040 €
TOTAL	15 200 €		15 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide ce projet de suivi de la ressource en telline sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue et son plan de financement ;
- autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action, à engager toute action correspondante et signer tous les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain



